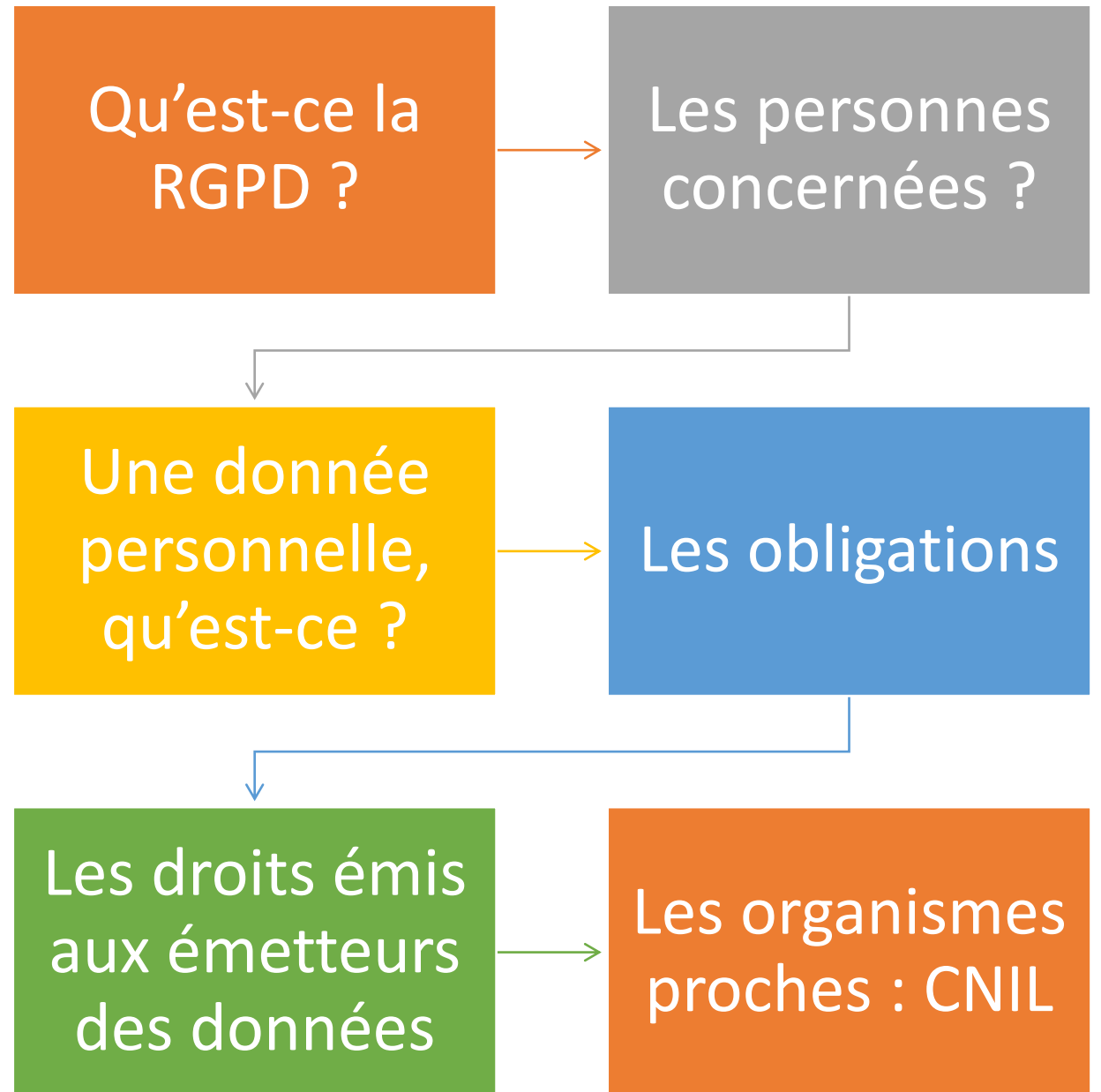


La RGPD

Sommaire



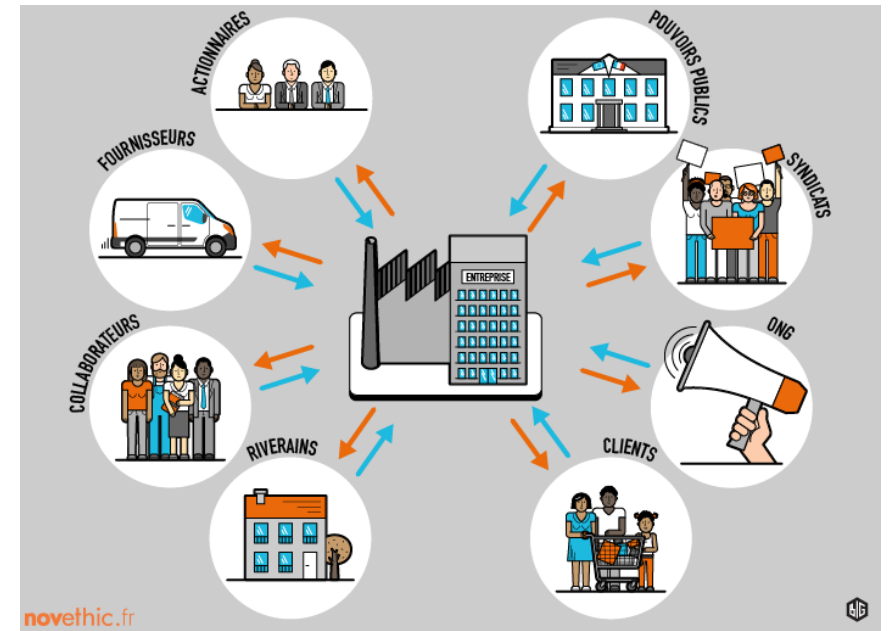
Qu'est-ce la RGPD ?

La RGPD ou « Règlement Général sur la protection des Données », est entrée en vigueur le 25 mai 2018. Il a comme but de vérifier et de traiter la circulation des données à caractère pouvant être personnel sur le territoire européen.



Les personnes concernées ?

Elle concerne tout type d'organisme qu'importe la taille, traitant des données personnelles pour son compte ou celui d'un organisme secondaire. Surtout si celle-ci réside en Europe ou à une activité ciblée sur le marché européen.



Une donnée personnelle, qu'est-ce ?

Une donnée personnelle est définie, par le fait que cette donnée contient toute information qui se rapporte à une personne physique identifier ou bien identifiable. Tel il peut-être identifié de différente façon par le nom, prénom, l'adresse postale. Ou bien de manière indirecte par des éléments physiques, adresse IP.



Les obligations

Chaque entreprise doit respecter 6 obligations mise en place par la RGPD, qui sont :

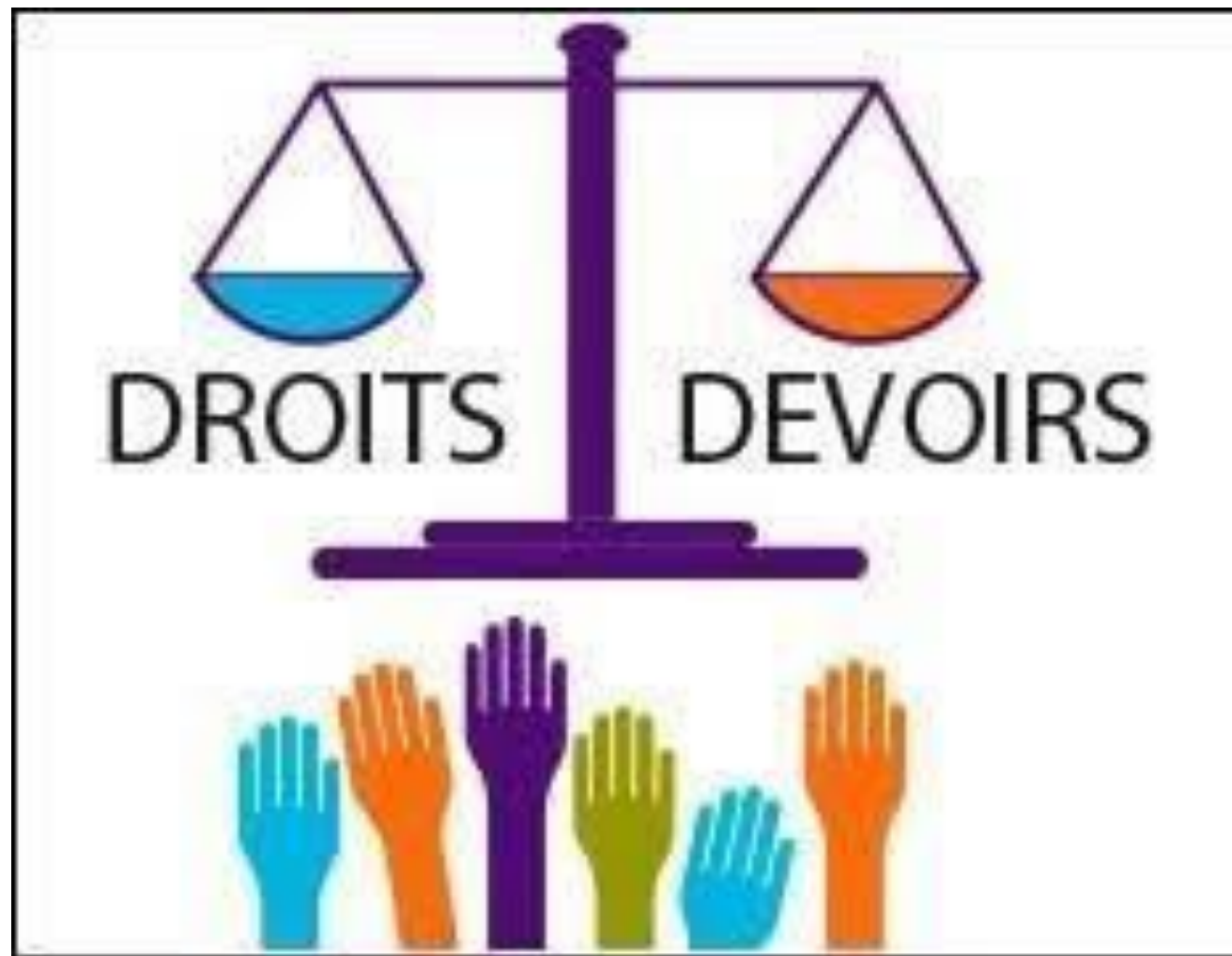
- Traiter de manière licite, loyale et transparente leurs données ;
- Collectées à des fins déterminées, explicite et légitimes
- Adéquates, pertinentes et limitées ;
- Exactes et tenues à jour ;
- Conservées pendant une durée responsable ;
- Traité de façon à garantir la protection, des données et de ce à qui il appartient.



Les droits émis aux émetteurs des données

Lors de la prise de données, l'organisme met en avant un contrat entre le contractant et le contracté, celui-ci met en place les droits et devoirs des parties.

Tel le droit de rectification, d'opposition, d'effacement ou de droit à l'oubli, à la portabilité, à la limitation du traitement et droit d'accès.



Les organismes proches : CNIL

La CNIL ou Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est un organisme pouvant être complémentaire à la RGPD. Elle a comme but d'exercer des contrôles. La CNIL a la faculté de pouvoir sanctionner les entreprises en cas de méconnaissance des dispositions du règlement, ou pour tout non-respect des règles. Les types de sanction peuvent aller d'un avertissement, à une mise en demeure, injonction de cesser le traitement, suspension des flux de donnée. Ou bien une sanction de façon monétaire, par des amendes calculer sur leurs Ca annuelle.

